

/CS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-114 du 6 mars 1984

chargeant le Camarade Manassé AYAYI,
Ministre du Commerce, de l'intérim du
Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des
Finances pour compter du 5 mars 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 5 mars 1984, le Camarade Manassé AYAYI, Ministre du Commerce est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 mars 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CPC 6 SGG 4 ANR 4 PPC 2 MF-MC 6 autres
Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-GDE
CHANC. 2 UNB-FASJEP-EN 6 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-